

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Entités de recherche

Évaluation du HCERES sur l'unité :

Équipe de Droit International, Européen et Comparé

EDIEC

sous tutelle des

établissements et organismes :

Université Jean Moulin Lyon 3

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Entités de recherche

Pour le HCERES,¹

Didier HOUSSIN, président

Au nom du comité d'experts,²

Christian MESTRE, président du comité

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

² Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2)

Rapport d'évaluation

Ce rapport est le résultat de l'évaluation du comité d'experts dont la composition est précisée ci-dessous.

Les appréciations qu'il contient sont l'expression de la délibération indépendante et collégiale de ce comité.

Nom de l'unité :	Équipe de Droit International, Européen et Comparé
Acronyme de l'unité :	EDIEC
Label demandé :	EA
N° actuel :	4185
Nom du directeur (en 2014-2015) :	M ^{me} Frédérique FERRAND
Nom du porteur de projet (2016-2020) :	M ^{me} Frédérique FERRAND

Membres du comité d'experts

Président : M. Christian MESTRE, Université de Strasbourg

Experts : M. Julien BOUDON, Université de Reims

M. Yann KERBRAT, Université Paris - Panthéon Sorbonne

M^{me} Gwendoline LARDEUX, Aix Marseille Université (représentante du CNU)

M. Gilbert ORSONI, Aix Marseille Université

Déléguée scientifique représentant du HCERES :

M^{me} Christine NEAU LEDUC

Représentants des établissements et organismes tutelles de l'unité :

M. David DEROUSSIN (Co-directeur de l'École doctorale « ED 492 »)

M^{me} Pascale DEUMIER (Co-directrice de l'École doctorale « ED 492 »)

M. Peter WIRTZ, Université Jean Moulin Lyon 3

1 • Introduction

Historique et localisation géographique de l'unité

L'Équipe de Droit International, Européen et Comparé - EDIEC est depuis 2007 une équipe d'accueil (EA 4185) originale puisque caractérisée par le regroupement de publicistes et de privatistes, ce qui d'ailleurs avait été à l'origine de la création de cette unité de recherche sous la forme d'une "jeune équipe". Faisant suite aux recommandations de la précédente évaluation, l'EDIEC a reconfiguré sa structuration interne en une seule équipe qui intègre donc quatre équipes internes antérieures : l'institut de droit comparé Edouard Lambert (IDCEL) dirigée par M^{me} Frédérique FERRAND, le Centre de recherche sur le droit international privé (CREDIP) dirigé par M. Jean-Sylvestre BERGE, le Centre de droit international (CDI) dirigé par M. Stéphane DOUMBE-BILLE et le Centre d'études européennes (CEE) dirigé par M. Michaël KARPENSCHIF. L'EDIEC a son siège dans les locaux de la faculté de droit de Lyon 3, au 15 quai Claude Bernard.

Équipe de direction

L'EDIEC est dirigée par M^{me} Frédérique FERRAND et administrée par deux organes : d'une part un Conseil de direction composé de la directrice de l'unité, de la responsable administrative (M^{me} Véronique GERVASONI, Ingénieur d'études), et des responsables des axes de recherche et d'autre part un Conseil scientifique et de gestion au périmètre plus large puisque outre les membres du Conseil de gestion, il comprend le directeur de l'école doctorale de droit, le doyen de la faculté de droit, le Vice-Président recherche de l'université et un représentant des doctorants.

Nomenclature HCERES

SHS 2 1 Droit

Effectifs de l'unité

Effectifs de l'unité	Nombre au 30/06/2014	Nombre au 01/01/2016
N1 : Enseignants-chercheurs titulaires et assimilés	25	25
N2 : Chercheurs des EPST ou EPIC titulaires et assimilés		
N3 : Autres personnels titulaires (n'ayant pas d'obligation de recherche)	1,5	1,5
N4 : Autres enseignants-chercheurs (PREM, ECC, etc.)		
N5 : Autres chercheurs (DREM, Post-doctorants, visiteurs etc.)		
N6 : Autres personnels contractuels (n'ayant pas d'obligation de recherche)		
TOTAL N1 à N6	26,5	26,5

Effectifs de l'unité	Nombre au 30/06/2014	Nombre au 01/01/2016
Doctorants	61	
Thèses soutenues	53	
Post-doctorants ayant passé au moins 12 mois dans l'unité		
Nombre d'HDR soutenues	1	
Personnes habilitées à diriger des recherches ou assimilées	17	

2 • Appréciation sur l'unité

Avis global sur l'unité

L'EDIEC est une unité de recherche particulièrement dynamique (organisation de nombreux colloques, journées d'études, conférences, séminaires...) à la production scientifique très impressionnante au regard du nombre de publications. A raison de sa constitution, l'EDIEC est particulièrement originale, en rassemblant des publicistes et des privatistes. Un tel regroupement a créé une réelle dynamique et permet d'envisager des travaux et des recherches extrêmement difficiles sans cela. La cohérence entre les activités de recherche et d'enseignement est remarquable, et les masters 2 en recherche liés à l'équipe sont une pépinière de doctorants et de docteurs. L'intensité et l'ampleur des travaux ainsi que la participation à de nombreux réseaux de recherches dans un cadre national, européen et international font de l'EDIEC une unité de référence.

Points forts et possibilités liées au contexte

Les points forts suivants peuvent être soulignés :

- L'originalité et la dynamique scientifique pluridisciplinaire de l'équipe ;
- la cohérence remarquable entre les activités de recherche et d'enseignement ;
- les masters 2 en recherche liés à l'équipe sont une pépinière de doctorants et de docteurs ;
- l'intensité et l'ampleur des travaux ainsi que le rayonnement scientifique dans un cadre national, européen et international.

Points faibles et risques liés au contexte

Il faut souligner que :

- Les publications scientifiques sont principalement le fait des professeurs et bon nombre de maîtres de conférences semblent en retrait ;
- la dispersion (apparente) des moyens humains, financiers et documentaires interdit une utilisation optimale et limite les activités ;
- la recherche en droit International est très fragilisée par un problème important de ressources humaines ;
- les thématiques de recherche énoncées pour le prochain contrat sont très vastes.

Recommandations

Il conviendrait de veiller à :

- Une utilisation plus fédérative des moyens avec l'instauration de critères objectifs sur leur répartition entre membres de l'équipe ;
- une attribution de moyens humains supplémentaires de la part de l'université pour améliorer les conditions de travail des enseignants-chercheurs ;
- une meilleure répartition des publications entre les professeurs et les maîtres de conférences, par des incitations au profit de ces derniers ;
- éviter une profusion des axes de recherche au profit d'une ou plusieurs thématiques réellement transversales ;
- une attention particulière devra être apportée au droit international en termes de moyens humains en favorisant le recrutement par voie de promotion ou de mutation d'un professeur de droit international public.